

MAIRIE DE MANOU

2, rue Louise Koppe
28240 – MANOU

Téléphone : 02 37 81 85 13 – Télécopie : 02 37 81 88 27

E.mail : mairie.manou@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente et un mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt-six mai deux mil dix-huit, s'est réuni en session extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques FLAUNET, Maire.

Etaient présents : M. FLAUNET, M.ROINEAU, Mme COUTEL, Mme BLANCHET, M. SAULNIER, M. LEGER, Mme ROGER

Absents excusés : M. ROULLEAU donne pouvoir à Mme COUTEL

Absents : Mme VILLETTE, M. SANTARROMANA, M. MOUSSIKIAN, Mme MALBET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme BLANCHET a été désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 17 mai 2018 a été approuvé à la majorité des membres présents.

M. le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : Révision du plan de zonage d'assainissement - Mise à l'enquête publique

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter de rajouter ce point à l'ordre du jour.

REVISION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : TAXE DE RACCORDEMENT

M. le Maire explique que lors du conseil municipal du 29 mars 2018, il a été décidé de choisir à la majorité l'assainissement collectif pour le bourg centre de Manou.

Il convient de prendre une autre délibération concernant la taxe de raccordement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer une taxe de raccordement de 2 500 € ayant pour incidence un prix de l'eau évalué à 6.58 € / m³.

REVISION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT: MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire explique qu'une révision du plan de zonage d'assainissement est actuellement en cours.

Il convient de réaliser une enquête publique relative au zonage d'assainissement de la commune de Manou et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'enquête publique.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser une enquête publique concernant la révision du plan de zonage d'assainissement et autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'enquête publique.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion concernant l'élaboration du PLUI est prévue avec le bureau d'études CITADIA le 10 juillet de 9h00 à 11h00 en mairie de Manou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25.